

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 16 décembre 2016

**1<sup>ère</sup> Commission**  
N° CP-2016-11-1-2

**Service instructeur**  
Direction des finances

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
HABITATS DE HAUTE-ALSACE  
CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A HORBOURG-WIHR**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à HABITATS DE HAUTE ALSACE à hauteur de 100 % pour deux prêts PLS d'un montant total de 799 900 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 6 logements situés rue des Taillis à Horbourg-Wihr.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de HABITATS DE HAUTE-ALSACE relative à une demande de garantie d'emprunt pour deux prêts PLS d'un montant total de 799900 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 6 logements collectifs locatifs situés rue des Taillis à Horbourg-Wihr.

Cette opération a fait l'objet d'une décision d'agrément en date du 31 décembre 2015.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 015 865,91 € est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt C.D.C. Bâtiment PLS	615 000 €
Prêt C.D.C. Foncier PLS	184 900 €
Subvention VIALIS	6 664,44 €
Subvention Région	32 123 €
Fonds propres	177178,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 015 865,91 €</b>

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

<b>Caractéristiques du prêt</b>	<b>PLS</b>	<b>PLS foncier</b>
Identifiant de la Ligne du Prêt	<b>5124078</b>	<b>5124077</b>
Montant de la Ligne du prêt	615 000 €	184 900 €
Commission d'instruction	360 €	110 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	1,86 %	1,86 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,86 %	1,86 %
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	14 mois	14 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	1,86 %	1,86 %
Règlement des intérêts de préfinancement	En fin de préfinancement	En fin de préfinancement
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt	1,86 %	1,86 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle de 0,4 %	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle de 0,4 %
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-1 %	-1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN